

**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-783 MODIFIANT**  
**LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA VILLE DE BONAVENTURE**

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE  
INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-783 MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA VILLE DE BONAVENTURE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné :

**QUE** le Conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution numéro 2024-03-461 lors de la séance ordinaire du 4 mars 2024, du projet de Règlement numéro 2024-783 modifiant le Règlement de lotissement de la ville de Bonaventure, tiendra une assemblée publique de consultation le 2 avril 2024 à compter de 20 h, à la salle publique du Conseil, et ce, en conformité de la Loi;

**QUE** ce projet de Règlement a pour objet et conséquence de préciser les cas où un promoteur aurait à céder à la Ville une superficie de terrain pour créer un parc ainsi qu'éliminer l'interdiction de créer un lot enclavé;

**QUE** ce projet de Règlement vise l'ensemble du territoire de la Ville;

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet;

**QUE** ce projet de Règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** ce projet de Règlement est disponible pour consultation au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Bonaventure, ce 15 mars 2024.

---

André Pineault, Directeur général, greffier et trésorier intérimaire